

# COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2024/DEC/008

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de  
CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

**Objet :**

Dotation  
d'Equipement  
des Territoires  
Ruraux (DETR)  
- Demande de  
subvention  
réhabilitation  
maison Bèque

Edifice datant de la fin du XVIIIe siècle, la Maison Bèque fait partie du patrimoine immobilier (non classé) de la commune de Camaret-sur-Aigues.

Elle accueillait jusqu'à peu 2 logements locatifs qui ont été libérés par leurs occupants. A l'heure actuelle, on y trouve toujours, sur une partie du rez-de-chaussée, la bibliothèque municipale.

La majeure partie du bâtiment (2/3 Est) n'est plus occupée depuis plusieurs années en raison de la vétusté des intérieurs mais également des désordres sur la structure pouvant présenter des risques pour d'éventuels occupants.

La présente demande de subvention au titre de la DETR vise à aider au financement des études qui permettront d'établir une faisabilité, un avant-projet sommaire plus détaillé qui déboucheront sur le montage d'un dossier de permis de construire et d'un dossier de consultation des entreprises, en vue de la réhabilitation du bâtiment.

Ces études viseront également à orienter les choix de la commune concernant les futures occupations du bâti : bibliothèque étendue répondant aux normes en vigueur, lieu de réception ou logements. Les orientations actuelles penchent pour un mixte bibliothèque / médiathèque et lieu de réception.

Les études tiendront compte des impératifs en termes de rénovation thermique et énergétiques du bâtiment aujourd'hui très négativement énergivore.

Considérant le projet de la municipalité en matière de réhabilitation de son patrimoine immobilier,

Vu le montant de cette étude estimée à 259 770,00 € HT,

Considérant que ce projet est éligible à un taux de subvention de 50%,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération :

### Plan de financement prévisionnel

DETR	129 885,00 € (50%)
Commune	129 885,00 € (50%)

## DECIDE

**Article 1 :** De solliciter auprès de Madame la Préfète de Vaucluse une subvention à d'un montant hors taxes de l'étude de 129 885,00 € HT soit 50% du coût total prévisionnel, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'étude du projet de réhabilitation de la maison Bèque.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Cette décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse au titre du contrôle de légalité.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Camaret-sur-Aigues, le 16 janvier 2024

Philippe de BEAUREGARD  
Maire



Acte certifié exécutoire

Dès sa réception en

Préfecture le : 18 JAN. 2024

Et/ou sa publication le :

23 JAN. 2024

